

TARIFS 2024 Centre Hospitalier site de Quillan



PRIX DE JOURNEE

Médecine : 612,55 € applicable au 1er mars 2024

Soins de suite et réadaptation (SSR polyvalent) : 489,06 € applicable au 1er mars 2024

Forfait journalier : 20 € par jour

Chambre particulière : 37 € par jour

Attention, la prise en charge de la chambre particulière et du forfait journalier peut être totale,

partielle ou limitée. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle.

EHPAD SAINT HILAIRE A L'EHPAD ANDRE CHENIER ET EN MEDECINE A QUILLAN			Tarif socle* Hébergement au 1^{er} avril 2024	Tarif dépendance au 1 ^{er} avril 2024		Total par jour	Possibilité APA ** L'allocation
Plus de 60 ans Chambre	GIR	(1-2)	62,20€	25,79 €		87,99 €	personnalisée
	GIR (3-4)		62,20 €	16,37€		78,57 €	d'autonomie aide le résident à payer le tarif dépendance
simple	GIR (5-6)		62,20 €	6,94 €		69,14 €	
Plus de 60 ans	GIR	(1-2)	56,22 €	25,79 €		82,01 €	(GIR 1-2 et 3-4)
Chambre	GIR	(3-4)	56,22 €	16,37€		72,59 €	
double	GIR	(5-6)	56,22 €	6	,94 €	63,16 €	
Moins de 60 ans au 1 ^{er} avril 2024			Chambre simple		79,96 €		
			Chambre double		73,98 €		

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES (hors tarif socle)

Entretien du linge du patient :

Le filet de linge : 5,50 €



Entretien du linge du résident (EHPAD) :

5,50 € par semaine **24,00 €** par mois

Prestation de marquage du linge :

(Étiquettes thermocollées) : 0,50 € pièce

<u>Ticket repas accompagnant</u> où <u>Ticket couchette + petit déjeuner</u> :

(Pour les chambres particulières uniquement)

8,30 €

(Tickets en vente à l'accueil de 9h00 à 17h00 Du lundi au vendredi)





<u>Caution téléphone</u> : **15,15** € (règlement par chèque)

<u>Achat d'unités</u> : **1,50 €** minimum (Sans remboursement des unités non utilisées)

<u>Caution télévision</u> : **20,20** € (règlement par chèque)

Frais de fonctionnement : 2,53 € par jour



Groupes GIR: (1-2) dépendance totale ; (3-4) dépendance partielle ; (5-6) faible dépendance.

- * Tarif socle hébergement : annexe 2-3-1 du Code de l'action sociale et des familles.
- ** Pour tout renseignement concernant l'APA dont vous pourriez bénéficier sous condition de ressources, merci de vous adresser au service social de votre Mairie ou à l'Espace séniors du Département (Moyenne et Haute vallée de l'Aude 04 68 69 79 60).

Article L612-1 du Code de la consommation

« Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.